



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 06 MARS 2018 à 20 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de Conseillers absents : 1

Pouvoirs : 1
Votants : 15

L'an deux mil dix-huit, le six mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 février 2018, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur François GUITON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs François GUITON, Aline BILLOTTE, Marie-Noëlle CHASSOT, Brigitte JACQUET, Marie-Claude DAUVERGNE, Nathalie BEUROIS, Patricia GUICHON, Jean-Paul BUCHAILLAT, Charles JACQUES-Y-BARON, Bernard GUY, Nicolas LAMY, Jean-Pierre MICARD, Louis POILLOUX, Emmanuel RAT arrivé à 21 H.

Absent excusé : Monsieur Jean-Pierre ROUAH

Pouvoir : de Monsieur Jean-Pierre ROUAH à Monsieur Jean-Paul BUCHAILLAT

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude DAUVERGNE

Des observations sont faites sur le compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2018, à savoir qu'il convient de rectifier les points suivants :

Paragraphe 02 : Demande d'adhésion de la Commune de Baume les Messieurs : il faut lire :

- «donne un avis défavorable sur cette adhésion par 9 voix CONTRE, 1 voix POUR et 4 abstentions »
- « Suite au rattachement de la Communauté de Communes du Val de Sorne à Ecla...
- « De plus, pour l'eau et l'assainissement, la Commune de BAUME est située au cœur d'un autre bassin versant, et n'est pas rattachée, de ce fait, aux structures de gestion d'ECLA »

Paragraphe 09 : Compte-rendu de réunions : il faut lire :

- « Suite à la réunion de la Régie d'assainissement et du Syndicat des Eaux du Revermont, décision d'une hausse... »

Arrivée de Monsieur Emmanuel RAT à 21 H

BUDGET PRINCIPAL

01 COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, le grand livre des écritures, les décisions modificatives, les restes à réaliser, étudie les différents chapitres du compte administratif.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats tels que présentés dans le tableau ci-joint :

RESULTATS ANNEE 2017		
FONCTIONNEMENT		
Dépenses		489 547.07
Recettes		646 377.06
	EXCEDENT	156 829.99
INVESTISSEMENT		
Dépenses		325 106.25
Recettes		613 814.54
	EXCEDENT	288 708.29
	Cumulé	445 538.28

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dép. ou déficit	Rec. ou excédents	Dép. ou déficit	Rec. ou excédents	Dép. ou déficit	Rec. ou excédents
Résultats reportés 2016		889 580.97	124 622.13		124 622.13	889 580.97
Opérations exerc.2017	489 547.07	646 377.06	325 106.25	613 814.54	814 653.32	1 260 191.60
TOTAUX	489 547.07	1 535 958.03	449 728.38	613 814.54	939 275.45	2 149 772.57
Résultats clôture		1 046 410.96	124 622.13	164 086.16		1 046 410.96
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		1 046 410.96		164 086.16		1 046 410.96

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

02 - COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les recettes et les dépenses sont rigoureusement exactes,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

03 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire récapitule au Conseil Municipal que le compte administratif 2017 s'établit ainsi :

- les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de 156 829.99 €
- les résultats antérieurs reportés sont de 889 580.97 €
- les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 1 046 410.96 €
- les résultats d'investissements de l'exercice sont de 288 708.29 €
- les résultats antérieurs reportés sont de - 124 622.13 €
- les résultats d'investissement sont de 164 086.16 €

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter ce résultat comme suit :

- **solde reporté en FONCTIONNEMENT au compte R 002** 1 046 410.96 €
- **solde reporté en INVESTISSEMENT au compte R 001** 164 086.16 €

04 TAUX D'IMPOSITION DE 2018 DES TAXES D'HABITATION ET FONCIERES

Après avoir constaté les produits encaissés lors de l'exercice écoulé, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des bases prévisionnelles pour 2018 et du produit fiscal attendu pour 2018, à savoir :

- **Taxe d'habitation** 10.16 %
- **Taxe Foncière Bâti** 12.50 %
- **Taxe Foncière Non Bâti** 34.21 %

Qui tient compte d'une baisse de 1 % au niveau de la taxe foncière bâti.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux pour l'exercice 2018, tels que exposés ci-dessus par 14 voix POUR et 1 abstention.

05 - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018

Monsieur le Maire propose de procéder à l'examen des sections de fonctionnement et d'investissement, chapitre par chapitre, du budget principal, pour l'exercice 2018, et de le voter de la même manière. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les sections :

- de **FONCTIONNEMENT équilibrée en dépenses et recettes à 1 653 880.96 €**
- d'**INVESTISSEMENT équilibrée en dépenses et recettes à 1 277 277.12 €**

et adopte le budget primitif principal 2018, équilibré en dépenses et en recettes pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement, à **2 931 158.08 €**.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES VIGNES

06 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget annexe du lotissement des Vignes, exercice 2017, le grand livre des écritures, les décisions modificatives, les restes à réaliser, étudie les différents chapitres du compte administratif.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats tels que présentés ci-après :

FONCTIONNEMENT	dépenses	40 014.00 €
	Recettes	38 412.00 €
	Résultat de l'exercice	- 1 602.00 €
	Excédent 2016 reporté	8 186.54 €
	Résultat à reporter au BP 2018	6 584.54 €
INVESTISSEMENT	dépenses	0 €
	Recettes	40 014.00 €
	Résultat de l'exercice	40 014.00 €
	Déficit 2016 reporté	- 155 741.19 €
	Résultat à reporter au BP 2017	- 115 727.19 €

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

07 - COMPTE DE GESTION 2017 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le Budget Primitif du lotissement de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du lotissement de l'Exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les recettes et les dépenses sont rigoureusement exactes,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après délibérations, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

08 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire récapitule au Conseil Municipal que le compte administratif 2017 s'établit ainsi :

- les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de - 1 602.00 €
-

- les résultats antérieurs 2016 reportés sont de	8 186.54 €
- les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	6 584.54 €
- les résultats d'investissement de l'exercice sont de	40 014.00 €
- les résultats antérieurs 2016 reportés sont de	- 155 741.19 €
- les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	- 115 727.19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter ces résultats comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté au compte 002 RF	6 584.54 €
- Déficit d'investissement reporté au compte 001 DI	115 727.19 €

09 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES VIGNES – EXERCICE 2018

Monsieur le Maire propose de procéder à l'examen des sections de fonctionnement et d'investissement, chapitre par chapitre, du budget annexe du Lotissement des Vignes, pour l'exercice 2018, et de le voter de la même manière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les sections :

- de FONCTIONNEMENT équilibrée en dépenses et recettes à	122 311.73 €
- d' INVESTISSEMENT équilibrée en dépenses et recettes à	115 727.19 €

et adopte le budget primitif annexe du lotissement des Vignes 2018, équilibré en dépenses et en recettes pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement, à **238 038.92 €**

10 – DROIT DE PREEMPTION JACQUET/THIRODE

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que la propriété JACQUET (ferme et hangar) est en cours d'acquisition par M. THIRODE. Cette parcelle figure en zone cadastrée permettant l'exercice du droit de préemption par la commune.

Néanmoins, après échange, il est constaté qu'aucun projet n'est envisagé sur cette parcelle. A l'unanimité, il est décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur cette parcelle.

11 – VOIRIE Résidence GRENELLE : concession de rétrocession

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de voirie sur le lotissement « Résidence Grenelle ».

M Bayrakçan, Lotisseur, souhaite l'établissement d'une convention entre la SAS Résidence Grenelle et la Commune pour la rétrocession de la voirie du lotissement à la Commune dès lors que l'ensemble des travaux prévus seront terminés.

Après en avoir précisé les termes, Monsieur Le Maire met au vote cette décision qui est acceptée à l'unanimité . L'assemblée autorise le Maire à signer ladite convention.

12 – QUESTIONS DIVERSES

Recours Tribunal Administratif PLU

Monsieur Le Maire lit à l'Assemblée le courrier reçu en date du 9 février, de Maître SUISSA, Avocat en charge de représenter la commune, dans l'affaire en cours. Ce courrier informe que le rapporteur public a conclu au rejet de la requête. Il convient d'attendre la notification du Tribunal.

Démission de Madame Isabelle LACROIX

Monsieur Le Maire informe les conseillers de la démission de Madame Isabelle LACROIX de son poste d'agent d'entretien des locaux de la mairie.

Monsieur le Maire précise que le poste occupé est à temps partiel pour 25h/mois. En conséquence, des devis ont été demandés aux différents prestataires de service qui peuvent intervenir sur la Commune.

A l'unanimité, l'entreprise DUBOIS est retenue sous condition que la durée initiale du contrat soit réduite à 1 an au lieu de 3.

RD 158 Réunion avec CHILLY et FREBUANS

Le Maire informe le conseil qu'une réunion, concernant l'aménagement sécuritaire de la RD 158, s'est tenue entre les maires de Chilly-le-Vignoble, Frébuans et Messia-sur-Sorne en présence de Monsieur Pierre Bichon (*Pôle Travaux Voirie à ECLA*) et de Monsieur Moulinet (*Agence Routière Départementale*). Après explications par les professionnels, il s'avère que le rétablissement du régime de priorité à droite sur toute la longueur de cette route pourrait être une solution à retenir dans un premier temps.

Un plan réalisé par le bureau d'étude d'ECLA et exposant cette option, sera présenté au service des routes du département pour la fin mai. Un autre plan concernant les aménagements sur la commune de Messia serait prêt pour le début septembre. Jugeant le délai trop long Monsieur le maire propose de faire appel à un cabinet privé et de demander des devis au Cabinet ABCD à Montmorot, PMM Conseil à Dole et SJE à Messia. Proposition adoptée à l'unanimité.

En ce qui concerne les radars pédagogiques placés sur cette même route, d'une part, deux électriciens contactés ne souhaitent pas intervenir sur ce matériel et, d'autre part, tirer une ligne d'alimentation électrique depuis les postes d'éclairage public serait une solution trop onéreuse.

Monsieur le maire rappelle le devis de la société IMS présenté lors de la réunion du 26 janvier, pour l'installation de panneaux photovoltaïques pour un cout de 1140 € TTC par radar. Cette solution est adoptée par 13 voix pour et 2 abstentions.

13 – COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

Réunion avec Atelier ZOU

Monsieur le maire informe le Conseil que l'Atelier ZOU, retenu pour étudier l'aménagement de la mairie et de ses abords, s'est déplacé en mairie pour présenter deux esquisses d'aménagement.

Commission Culture ECLA du 5 février

Au cours de cette réunion, il a notamment été précisé que chaque commune devra dresser un inventaire du petit patrimoine public mais aussi privé (fontaines, fours, croix de missions, moulins, monuments aux morts, cabanes.....) le plus large possible.

Commission Voirie le 14 février

Compte rendu de M Micard. Le point le plus important abordé lors de cette réunion est l'étude du changement de mode de financement de la voirie par les communes au sein d'ECLA.

Commission Transport le 13 février

Compte rendu de Madame Billotte

La séance est levée à 23h15.

Le secrétaire de séance, Marie-Claude DAUVERGNE

Le Maire, François GUITON